

Les écoles chrétiennes sacrifiées aux haines des conseils municipaux, en dépit des volontés formelles des pères de famille;

L'enseignement religieux supprimé dans les programmes de l'instruction publique;

Le projet de loi portant suppression des lettres d'obédience, afin d'exclure de l'enseignement un grand nombre de maîtres appartenant aux ordres religieux;

La révocation de tous les fonctionnaires soupçonnés d'attachement à la foi religieuse;

Le bouleversement des bureaux de bienfaisance, pour en chasser les hommes qui croient qu'en secourant les misères matérielles, on doit s'efforcer aussi de guérir les misères morales;

L'abrogation de la loi du repos du dimanche;

La suppression des aumôniers militaires;

Le ministère des aumôniers d'hôpital entravé; les malades mourant sans pouvoir se réconcilier avec Dieu; les religieuses déjà remplacées dans plus d'un hospice par des laïques et quelles laïques!

La défense faite aux pères des enfants de troupe de confier leurs enfants aux écoles chrétiennes;

Les processions interdites, les manifestations révolutionnaires tolérées;

Les cimetières catholiques profanés par les enterrements civils;

Le droit formel des catholiques de prier publiquement sur la tombe de leurs morts, sacrifié à la haine de la libre pensée.

Et cette trop longue liste de mesures odieuses couronnée bientôt peut être par l'obligation du service militaire imposée aux invitations populaires et aux séminaristes, afin d'entraver le recrutement du clergé et des ordres enseignants!

Comprenez vous enfin l'hypocrisie et l'égoïsme des hommes qui ont fait de la politique révolutionnaire le moyen d'arriver à toutes les jouissances en s'emparant des places et de la fortune publique?

Qu'ont fait pour vous tous ces intrigants qui vous leurrent avec des mots vides et creux, et qui, sous prétexte de tout vous donner, vous font tout payer et vous écrasent sous le poids d'impôts toujours accrus, dont le chiffre dépasse déjà celui de toutes les nations du monde?

Peuple! ils se vantent sans cesse devant vous de vous donner le bienfait de l'instruction gratuite; mais cette gratuité, qu'est ce qui l'assure, si ce n'est la perception de nouveaux impôts et cette élévation écrasante des droits d'octroi qui vous rend la vie si chère.

Comparez cette gratuité menteuse et dérisoire avec celle des écoles libres, dont le dévouement des religieux, et les libéralités des personnes charitables font tous les frais.

Quand, au nom profané de la liberté de conscience, ils auront chassé les Frères et les Sœurs de vos écoles, de vos asiles et de vos hôpitaux; lorsqu'il n'y aura plus ni Petites Sœurs des pauvres, ni Frères de Saint Jean de Dieu, vous verrez à quelles mains vous serez réduits à confier vos petits enfants, vos vieillards et vos malades: vous verrez ce que vous coûtera au contribuable le remplacement de ces religieux austères et dévoués. La charité des catholiques de France verse chaque année au budget des œuvres de bienfaisance une somme de plus de 100,000,000 de francs. Que de-

viendront tous les malheureux quand la persécution aura tari la source de tels sacrifices?

Sous le titre QUAND S'ARRÊTERA-T-ON? monsieur l'écrivain des *Annales Catholiques* termine ainsi: Lorsque chacun de nous, au lieu de se contenter de gémir sur ses propres intérêts lésés, se persuadera que les droits et les intérêts de tous sont solidaires et qu'il faut les défendre tous par tous les moyens légaux. Unissons-nous donc dans une énergique protestation, et ce flot montant des mesures injustes et ruineuses s'arrêtera devant notre attitude résolue.

CAUSERIE AGRICOLE

SALAISSON ET CONSERVATION DU PORC.

Voici une branche d'économie rarement comprise par les cultivateurs, qui, en général, savent mieux produire la viande que la conserver. En considérant que la viande salée est préparée pour la vente, en grande partie par des gens qui en font un commerce régulier, on pourrait s'attendre avec raison à ce que dans cette circonstance, cet article de commerce ait atteint une grande perfection. C'est du reste ce qui arrive communément quand les produits domestiques sont en concurrence avec les produits manufacturés.

Cependant, le cas qui nous occupe présente une exception à la règle générale, et nous pensons qu'on voudra bien admettre que le lard préparé dans les maisons particulières est supérieur à celui que les grands manufacturiers livrent au commerce.

Nous empruntons à la *Maison de campagne* les renseignements suivants qui peuvent être d'une grande utilité aux ménagères, pour la salaison et la conservation du porc:

Abattage.— On tue le porc après l'avoir laissé vingt quatre heures sans manger, et puis on l'échaude ou le brûle. Le premier moyen permet d'enlever les soies et l'épiderme; le second consiste à brûler les soies avec de la paille enflammée. On dit que ce moyen aide à conserver la qualité du lard et qu'il donne une plus grande fermeté à la chair. Le porc étant resté suspendu de douze à vingt quatre heures (selon la chaleur de l'air), on le dépèce suivant l'habitude du lieu, et le procédé de salaison commence. Deux systèmes distincts sont adoptés; on peut appeler l'un la salaison à sec, et l'autre la salaison à la saumure.

Salaison à sec.— Voici le meilleur procédé de salaison à sec: On se sert d'une table ou bien d'une auge faite en ardoises, des dimensions requises, et ayant tout à l'entour une rainure destinée à faire écouler la saumure, qui peut ainsi se déverser dans des vases convenablement placés pour la recevoir.

Les ingrédients suivants sont nécessaires pour un porc de 250 livres, ou à peu près:

Dix livres de sel, quatre onces de salpêtre, huit onces de sel gris, et une livre de sucre brut.

La viande étant placée sur la table, on frotte d'abord le côté de la peau avec un peu de sucre; puis, aussitôt que le sel, qui a été parfaitement séché au four, est refroidi, on le mélange avec d'autres ingrédients et on en frotte bien la viande. Le résidu de ce mélange est ensuite appliqué sur la viande et divisé également entre les différents morceaux. S'il fait